

Défendre ses intérêts : responsabilités dans un marché de travaux et risques couverts par un contrat d'assurance

Cette formation développe la responsabilité des constructeurs et les règles de l'assurance construction afin de défendre au mieux ses intérêts lors d'expertises amiables ou judiciaires.

Objectifs opérationnels

- Assurer ses missions dans le cadre d'un marché de travaux en connaissance des responsabilités de tous les acteurs
- Se référer au type d'assurance approprié selon la responsabilité à couvrir
- Faire intervenir l'assurance qui couvre les garanties inhérente au mécanisme de la réception
- Maîtriser le cadre de l'expertise construction

Public Concerné

- Responsables d'opérations travaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux...)
- Chefs de projets et responsables travaux en charge du suivi des garanties après réception et de la maîtrise d'œuvre
- Gestionnaires de risques et chargés d'assurances

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Responsabilités et couverture des risques par l'assurance

- Responsabilité pénale
- Responsabilité civile
 - Différents dommages
 - Limites du contrat d'assurance RC professionnelle
- Survenance du sinistre

Réception, garanties et assurances

- Définitions et caractéristiques de la réception des travaux, les étapes, les réserves, les effets de la réception
- Garanties légales : parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale
- Assurances : décennale, dommage ouvrage, assurance constructeur non réalisateur, TRC

Expertises construction

- Expertise amiable
- Expertise judiciaire

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et avocat ou responsable juridique.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com